

RÉGLEMENT DE GESTION SPORTIVE 2024 / 2025

ARBALETE MATCH 10m et 30m

AVERTISSEMENT

Compte tenu des situations sanitaires et géopolitiques actuelles, nous sommes dans l'impossibilité de prévoir avec certitudes, au moment de la rédaction de ce document, que toutes les compétitions pourront se dérouler dans les conditions annoncées.

Ainsi, en fonction de l'évolution du calendrier international, nous serons peut-être amenés à modifier les modalités qui sont définies dans ce document.

Toute modification fera l'objet d'une publication sur le site fédéral et d'une mise à jour des modalités de sélection si besoin.

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Tir a la responsabilité de présenter une équipe de France aux Championnats de référence, tels que les Championnats du Monde et les Championnats d'Europe.

Elle peut également engager une équipe de France à diverses compétitions internationales.

A travers ce document, la Direction Technique Nationale propose d'exposer les modalités de sélection des épreuves de ARBALETE MATCH 10 mètres et 30 mètres.

Il convient en effet de :

- Rappeler les objectifs de la saison sportive 2024 / 2025
- Définir le rôle du Comité de sélection
- Définir les modalités et les règles de sélection

OBJECTIFS DE LA SAISON 2024 / 2025

Pour cette saison, l'objectif est le suivant :

Coupe du monde 10-30 m - Innsbruck (AUT) 19 au 22 juin
Coupe du monde 10-30 m - Strasbourg (FRA) 11 au 14 sept
Finale coupe du Monde 10-30 m - Suisse 02 au 05 octobre

Ces échéances constituent les rendez-vous internationaux majeurs de la saison pour la Fédération Française de Tir. Il est donc nécessaire d'organiser une préparation rigoureuse et de poser des principes de sélections, individuels et collectifs, afin de présenter des sportifs capables de remporter des médailles.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à l'objectif prioritaire :

GAGNER DES MÉDAILLES
DANS LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE

RÔLE DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

Il est composé au minimum de trois personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- La Directrice du Haut Niveau et de la Performance ou son représentant

Le Comité de sélection composera l'équipe de France en tenant compte des résultats, de l'état d'esprit et du comportement de chaque athlète.

EVALUATIONS NATIONALES THAON les VOSGES - 05 au 08 Juin 2025

Organisée en Juin, cette étape évaluative a pour objectif d'identifier les athlètes français susceptibles de remporter des médailles lors des compétitions internationales prévues cette saison.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Catégorie :

U23 femmes, U23 hommes, femmes, hommes.

Critères d'accès :

Arbalète match 10m :

- Les athlètes des collectifs 2023/2024
- Les 18 premiers du Championnat de France de chaque catégorie (Juniors, Dames et Séniors)

Arbalète match 30m :

- Les athlètes des collectifs 2023/2024
- Les 14 premiers du Championnat de France open class

Programme :

Pour chaque catégorie, 2 matchs seront organisés.

ARBALETE MATCH 10 m :

A l'issue des sélections nationales, des classements seront établis pour les catégories Dames et Séniors, ainsi que des classements Juniors englobant Filles et Garçons.

Les classements Juniors, Dames et Séniors seront réalisés sur l'addition des 2 matchs de sélections.

Des Jeunes Dames et Séniors, moins de 23 ans (U23) pourront être proposés au DTN dans la catégorie respective selon leurs performances à l'issue des sélections nationales.

En fonction des performances réalisées, le comité de sélection se réserve le droit de présenter des équipes ou tireur individuel dans leur catégorie respective pour les coupes du monde ainsi que la finale de celles-ci.

ARBALETE MATCH 30 m :

A l'issue du cumul du Championnat de France et du match de Sélection, un classement OPEN CLASS sera réalisé qui englobera Juniors/Dames et Séniors.

Des Jeunes Dames et Séniors, moins de 23 ans (U23) pourront être proposés au DTN dans la catégorie respective selon leurs performances à l'issue des sélections nationales.

En fonction des performances réalisées, le comité de sélection se réserve le droit de présenter des équipes ou tireur individuel dans leur catégorie respective pour les coupes du monde ainsi que la finale de celles-ci.

RÈGLES DE SÉLECTION

Le comité de sélection est chargé de constituer les équipes de France qui participeront aux différentes compétitions, en s'appuyant sur les références internationales.

Un niveau de performance individuelle est exigé pour chaque épreuve. Cette condition est le prérequis à toute discussion en Comité de sélection.

Pour prétendre à une sélection aux coupes du Monde 10M et ou 30 M, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve.

Les athlètes devront avoir réalisé au moins une fois en match :

Minimas pour les Coupes du Monde à réaliser en Match			
	JUNIORS	DAMES	SENIORS
10 M	383	386	388
30 M	548	555	565

***La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée
au plus tard un mois avant le début des compétitions concernées***